

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 29 AVRIL 2024

Délibération n° 023 - 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 avril 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX -- Jean-Pierre ROCHE -- Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Marie-Noëlle PRUDENT

Membres excusés ayant donné pouvoir : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Annie MIGNOT (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) - Fabrice THOMASSON (Pouvoir à Jean-Pierre ROCHE) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Mathilde VERNET)

Membre excusé : Stéphanie LAURENCIN

Membre absent : DIMBERTON Gaëlle - Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER – Mireille GROSSELIN

Membres présents à la séance : 10

Membres excusés avec un pouvoir : 4

Membres excusés : 1

Membre absent : 4

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROCHE

OBJET : CONVENTION REDEVANCE SPECIALE ADMINISTRATION

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Grand Bourg Agglomération assure le ramassage et le traitement des déchets, assimilés aux ordures ménagères résiduelles, collectés dans différents bâtiments communaux (restaurant scolaire, salle des fêtes, écoles, services techniques, maison des Remparts, stade du Moulin Neuf).

Par délibération en date du 22 mars 2021 GBA a étendu à l'ensemble de son territoire la redevance spéciale administration calculée en fonction du service rendu (nombre et volume des bacs mis à disposition, nombre de collectes annuelles).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention à durée indéterminée à intervenir entre la commune et la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse qui définit les obligations de chaque partie, les modalités de calcul et de facturation et fixe les dispositions de résiliation,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

Il est précisé que la réduction du nombre de tournées de collecte en 2024, engendrera une baisse de cette redevance de 9 453 euros à 6 324 euros par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE les termes de la convention relative à la redevance spéciale administration entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de vie de Bourg-en-Bresse et la Commune de Montrevel-en-Bresse ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre ROCHE

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.